

## SEYCHELLES | COMMISSION DES THONS DE L'OcéAN INDIEN

## Priorité à la reconstitution des stocks d'albacore

■ La STA : « Les moyens de subsistance de milliers de Mauriciens et de millions de travailleurs de l'industrie de la pêche de la région dépendent des stocks de thons sains »

En marge de la prochaine réunion de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) aux Seychelles du 16 au 20 mai 2022, la Sustainable Tuna Association (STA) souhaite réitérer l'importance de la durabilité économique, environnementale, sociale et économique de ses membres d'un point de vue local, régional et international. La STA a été officiellement lancée par Princes Tuna et IBL Seafood en novembre 2021 et rassemble des entreprises de transformation du thon et leur chaîne de valeur associée.

« La durabilité du thon n'est pas un sujet nouveau, c'est un problème récurrent depuis un certain temps et qui est devenu encore plus crucial ces dernières années. En ce qui concerne le thon albacore (yellowfin), il est clair et urgent de reconstituer les stocks conformément aux conseils du comité scientifique de la CTOI pour le bénéfice à long terme de toutes les parties prenantes de l'Océan Indien, des entreprises, de nos membres et des milliers de personnes qui constituent la main-d'œuvre de l'économie des produits de la mer du pays », a expliqué Cougen Purseramen, président de la STA et directeur de l'exploitation d'IBL Seafood.

La STA souhaiterait également exprimer son appréciation

des efforts continus du ministère de l'Économie bleue, des Ressources marines, de la Pêche et du Transport maritime, pour atteindre des objectifs communs en termes de durabilité des stocks, essentiels à la survie de l'industrie. Le thon est une ressource importante pour de nombreux pays en termes de nutrition, de sécurité alimentaire, de développement économique et surtout, de moyens de subsistance. L'Océan s'est avéré être la clé de l'avenir, l'enjeu commun étant de tout mettre en œuvre et faire de notre mieux pour le préserver de manière durable.

Selon la STA, l'industrie a également le devoir d'assurer la

durabilité sociale et économique du secteur. Plus de 8 000 emplois directs et 25% des exportations mauriciennes sont en jeu : la pérennité du stock de thon n'est pas seulement une question de survie, mais elle est existentielle. C'est la raison pour laquelle la STA considère que les États côtiers qui ont refusé de participer aux limitations des captures doivent prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans notre économie mondiale interconnectée et revenir dans les négociations.

Le comité scientifique de la CTOI a appelé à une nouvelle réduction des prises d'albacore, et tous les membres de la CTOI devraient contribuer à cet objectif. Ils souhaitent également attirer l'attention des membres de la CTOI sur la nécessité de prendre des mesures concernant le thon listao (skipjack).

Même si actuellement il n'y a pas de surpêche, il y a des signes que les prises au cours des dernières années ont été élevées, bien au-delà du RMD (rendement maximal durable). Une approche plus conservatrice serait approu-

## Composition de la STA

La Sustainable Tuna Association est composée d'entreprises du secteur des produits de la mer listées et qui souhaitent faire entendre leur voix sur la durabilité des stocks de thon de l'Océan Indien. Celles-ci sont Princes Tuna (Mauritius) Ltd, Indico Canning, Froid des Mascareignes, Marine Biotechnology Products, Cervonic, Seafood Hub Ltd, Transfroid.

pour prévenir les problèmes futurs. Toutefois, le fait d'avoir des quotas distincts pour chacun des thons tropicaux pourrait s'avérer difficile pour certains engins de pêche, à savoir, les thoniers senneurs, qui pourraient nécessiter des ajustements spécifiques à cause de sa méthode de pêche multi-espèces.

## Dispositifs d'agrégation de poissons

La STA accueille favorablement les propositions relatives à la réduction des dispositifs d'agrégation de poissons (DCP) et à l'introduction progressive de DCP biodégradables. La STA

est favorable à d'autres mesures de la CTOI visant à améliorer la gestion des DCP, y compris la réduction en nombre, si ces mesures sont soutenues scientifiquement et basées sur des données.

« L'Océan Indien a déjà le plus faible nombre de DCP par navire à travers tous les océans », commente M. Purseramen. « Des interdictions arbitraires de DCP et/ou des périodes de fermeture en l'absence de preuves scientifiques auraient un impact disproportionné sur les secteurs de la transformation à Maurice, aux Seychelles et à Madagascar et mettraient gravement en danger des milliers d'emplois dans la région, en provoquant une pénurie d'approvisionnement qui pourrait conduire à la fermeture des usines ».

## NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that Mr Carmaveer COONJAN, residing at Royal Road Camp Thorel, Flacq, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows –

- (a) LOCATION: Camp Thorel – DISTRICT: Flacq;
- (b) DESCRIPTION: 1026.00m<sup>2</sup> (PIN No. 1801040214);
- (c) BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr P. G. Bruno DUMAZEL, Land Surveyor, on 09/02/2022, registered in Reg LS99/99099313.

" Du premier côté, par une réserve longeant 'Coonjan Road', sur quatorze mètres et soixante-quinze centimètres (14.75m).

Du deuxième côté, par Mahavantee Akloo, sur deux lignes mesurant respectivement trente mètres et cinq centimètres (30.05m) et cinquante-quatre mètres (54.00m).

Du troisième côté, par Kalowtee Bukory, sur douze mètres et trente centimètres (12.30m).

Et du quatrième et dernier côté, partie par Jagduth Coonjan, partie par Jai Prakash Coonjan et partie par Sanjay Coonjan, sur une longueur totale mesurant soixante-dix-sept mètres et vingt-cinq centimètres (77.25m). "

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from 10/05/2022, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

10/05/2022

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD  
NOTARY PUBLIC  
HENNESSY TOWER, PORT LOUIS.

## NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that Mr Jean Noël Roland HENRI, residing at Montagne Blanche, Moka, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows –

- (a) LOCATION: Montagne Blanche – DISTRICT: Moka;
- (b) DESCRIPTION: 440m<sup>2</sup> (PIN No. 1809050378);
- (c) BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr P. G. Bruno DUMAZEL, Land Surveyor, on 14/02/2022, registered in Reg LS99/99099666.

" Du premier côté, par un chemin commun de trois mètres et vingt-cinq centimètres (3m25) de large, sur dix mètres et cinquante-six centimètres (10m56).

Du deuxième côté, par un autre chemin commun de trois mètres et soixante-six centimètres (3m66) de large, sur vingt-cinq mètres et six centimètres (25m06).

Du troisième côté, par un terrain occupé par les hêntiers Evenor Baveuse, sur quinze mètres et six centimètres (15m06).

Du quatrième et dernier côté, par Monsieur Auckloo Chitranaand, sur vingt-neuf mètres et cinquante-six centimètres (29m56).

Les première et deuxième limites sont reliées entre elles par une courbe de rayon quatre mètres et cinquante centimètres (4m50), sur un développement de six mètres et quatre-vingt-trois centimètres (6m83m). "

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from 10/05/2022, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

10/05/2022

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD  
NOTARY PUBLIC  
HENNESSY TOWER, PORT LOUIS.

## NOTICE UNDER THE ACQUISITIVE PRESCRIPTION ACT 2018

Notice is hereby given that Mrs Veena BOODRAM (born MOHES) widow of Mr Rajesh BOODRAM, residing at Triolet, Pamplémousses, has requested me to transcribe a deed of prescription of an immovable property of which the location, description and boundaries are as follows –

- (a) LOCATION: Triolet – DISTRICT: Pamplémousses;
- (b) DESCRIPTION: 8421.65m<sup>2</sup> (PIN No. 1213100269);
- (c) BOUNDARIES as per a memorandum of survey drawn up by Mr P. G. Bruno DUMAZEL, Land Surveyor, on 31/01/2022, registered in Reg LS99/99099315.

" Du premier côté, par un chemin commun de trois mètres et soixante-six centimètres (3.66m) de large, sur cent soixante-quinze mètres et soixante-dix centimètres (175.70m).

Du deuxième côté, par Rajendra Boodram, sur cent un mètres et trente-cinq centimètres (101.35m).

Et du troisième et dernier côté, par Jaywantee Bhudaye, sur cent soixante-douze mètres (172.00m). "

The deed of prescription of the immovable property, together with the memorandum of survey accompanying it, may be inspected at my office.

Any person who claims to be the owner or part owner of, or to have an interest in, the whole or part of the immovable property may, within 3 months as from 10/05/2022, object to the transcription of the deed of prescription by serving on me and on the occupier a notice of objection setting out the grounds of his objection.

10/05/2022

Me. MOHAMMAD YOUSSEF AUMJAUD  
NOTARY PUBLIC  
HENNESSY TOWER, PORT LOUIS.

Title No:



A202205/000888

Digitally signed by AGA SING RUGHOO Deviantee Statement: For registration

Signature:

Date: 2022-05-24 13:35:15